

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers représentés : 02

Date de la convocation : 05 juillet 2018

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le douze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de OERMINGEN étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation régulière,

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte -
SCHMITT Patricia - MM. DAHLET Gilbert - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie -
KIRSCH Jean-Paul, Conseillers.

Absents excusés :

Mme GUINEBERT Véronique et M. FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir respectivement à M. NUSSLEIN Paul et Mme BUCH Marie-Claire.

Secrétaire de séance : Mme MICHELS Katia.

1. Parc éolien – Commune de OERMINGEN – Promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes pour les parcelles forestières communales

Les conditions de quorum étant réunies, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Société OPALE ENERGIES NATURELLES envisage de construire un parc éolien sur des parcelles situées sur le territoire de la Commune. (*cf. notice explicative jointe à la convocation des conseillers*)

Le Maire présente le contexte du projet et les principales caractéristiques du parc éolien envisagé. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc éolien devrait être constitué de 6 éoliennes toutes en forêt communale.

Dans ce cadre, la Société souhaite bénéficier d'une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sur des parcelles relevant du domaine privé de la commune.

Ce projet de promesse a fait l'objet d'une présentation et d'une explication complète par la société OPALE ENERGIES NATURELLES, à l'occasion d'une réunion d'information réunissant les membres du conseil municipal, le 12 juin 2018. Le projet a pu être discuté.

Toutes les personnes présentes ont reçu un exemplaire du projet d'actes qu'ils ont pu conserver à l'issue de la réunion d'information.

Ce projet d'acte a également été remis en annexe de la convocation au conseil municipal de ce jour.

Vu le projet de Promesse de bail emphytéotique qui a été transmis préalablement au Conseil Municipal, ce projet étant annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, deux voix contre et deux abstentions :

- Assure de son soutien la Société Opale Energies Naturelles dans la poursuite des études en vue de l'identification des points d'implantation d'éolienne les plus adaptés ;
- Accepte la promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes, comprenant également l'autorisation d'installer un mât de mesure ;
- Autorise le Maire ou un de ses adjoints par lui désigné, à signer une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes avec la société Opale Energies Naturelles étant noté que la promesse peut faire l'objet d'une cession à tout tiers.

2. Diagnostic et plan de prévention des risques psychosociaux

Monsieur le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel, associant très largement les élus, les personnels et l'assistant de prévention.

Le diagnostic, finalisé par un psychologue du travail de la société CEGAPE, n'identifie pas de risques majeurs inhérents au fonctionnement de la collectivité. Il permet néanmoins d'identifier quelques pistes d'amélioration.

Le comte de pilotage a retenu le plan de prévention suivant, validé par la municipalité :

- Regarder comment l'approvisionnement du matériel peut être amélioré avec la mise en place d'une fiche de suivi par exemple,
- Proposer des formations pour apprendre à prendre du recul, à gérer des situations difficiles avec les enfants,
- Mettre en place des moments de convivialité réguliers, comme un repas de Noël par exemple, pour renforcer les liens entre agents et élus et favoriser les échanges,
- Davantage féliciter et valoriser les agents,
- Anticiper le départ à la retraite du secrétaire de mairie et définir les nouvelles modalités de fonctionnement du secrétariat avec revalorisation salariale,
- Donner les informations aux agents en CDD, arrivant à l'échéance de leur contrat précaire, dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent s'organiser de leur côté,
- Organiser des réunions de coordination, une fois tous les trois mois...

La municipalité s'engage à veiller à la mise en œuvre de ces différentes actions.

Le conseil municipal en prend acte.

3. Gestion des ressources humaines : tableau des effectifs

Monsieur le maire commente le projet de tableau des effectifs de la commune, arrêté au 01 août 2018, qui prend en compte le départ du secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite et la précarité des emplois aidés à durée déterminée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs arrêtés au 01 août 2018 comme suit :

Libellés des emplois	Autorisés	Pourvus	Nom des agents
1. Emplois à temps complet (35 H.)	12	7	
1.1. Titulaires	8	4	
Secrétaire de mairie	1	0	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	2	2	GEYER Emmanuel
			LERBSCHER Patrick
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	HERRMANN Marie-Rose
Adjt administratif principal 2 ^{ème} cl	1	0	
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	MULLER Sandrine
Adjt animation principal 2 ^{ème} cl	1	0	
1.2. Non titulaires	1	0	
Agent technique 2 ^{ème} classe	1	0	
1.3. Autres contrats aidés	3	3	
CAE ou autres	3	3	DEMICHELI Guillaume
			BERNARD Anthony
			FAUTH Kelly
2. Emplois à temps non complet	8	3	
2.1. Titulaires	4	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3	1	MULLER Angélique (20 H)
ATSEM	1	0	
2.2. Non titulaires	2	0	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	0	
2.3. Autres contrats aidés	2	2	
CAE ou autres	2	2	LEULLIER Marguerite (28 H.)
			DEMMERLE Tania (28 H.)
Total des agents titulaires	12	5	
Total des agents non titulaires	3	0	
Total des contrats aidés	5	5	
Total général	20	10	

4. Adoption de devis

- **Panneaux de signalisation**

Monsieur l'adjoint au maire commente le projet d'acquisition de panneaux de signalisation permettant notamment de signaler et sécuriser les chantiers mobiles.

Après étude des offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 02 juillet 2018 par l'entreprise Alsace Application de Siewiller, relatif à la fourniture de ces panneaux de signalisation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise Alsace Application pour un montant HT total de 782,80 € relatif à la fourniture de panneaux,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal 2018,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

5. Gestion des villas d'accueil familial

Monsieur le maire signale la signature du premier contrat d'accueil et l'arrivée d'un premier résident dans la villa A de Oermingen, qui sera pris en charge en alternance par les deux accueillants familiaux salariés domiciliés sur site.

Plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction et un premier résident est également installé dans la villa de Steige.

Cette admission permettra de relancer les actions de communication dans la presse locale et dynamiser les opérations publicitaires.

Le conseil municipal en prend acte.

6. Jury des maisons fleuries

Le jury des maisons fleuries passera dans les rues du village le lundi 23 juillet 2018 à partir de 19 heures pour arrêter le classement du concours 2018.

Sont désignés membres du jury local :

NUSSLEIN Paul
KAPPES Nadine

KIRSCH Jean-Paul
SCHMITT Marie Anne

ainsi que quatre représentants du conseil municipal de Keskastel.

Le jury passera également dans les rues du village de Keskastel le mardi 24 juillet 2018 à partir de 19 heures pour arrêter le classement de leur concours 2018. Les membres du jury se rendant à Keskastel sont :

SCHMIDT Simon
BUCH Marie-Claire

KAPPES Jean-Marie
KAPPES Nadine

Une invitation en bonne et due forme est remise à chaque membre du jury.

7. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

- **Dossier de M. RIBAU Cyril**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. RIBAU Cyril pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 4, rue de la Montée. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 15.690,00 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. RIBAU Cyril visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 90 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de toitures, soit 342,90 €.

- **Dossier de M. ANTHONY Claude**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. ANTHONY Claude pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 40, rue du Stade. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 17.808,96 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. ANTHONY Claude visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 47 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de toitures, soit 179,07 €.

8. Divers

- **Cession d'un véhicule**

Monsieur le maire explicite que, vu la vétusté et le coût de réparation du boîtier de vitesse, le véhicule utilitaire jaune de marque Mercedes a été cédé en l'état au plus offrant, à savoir un ferrailleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser la cession dudit véhicule en l'état au prix de 300,- €,
- Charger M. le maire de l'émission du titre de recette.

- **Rénovation des bâtiments vétustes**

Monsieur le maire expose que, vu la vacance de nombreux bâtiments du centre village, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord nous propose un accompagnement pour aborder cette problématique avec les habitants du village.

Leur chargé de mission Patrimoine Bâti propose l'organisation d'une conférence courant septembre, où seront abordés les thèmes suivants :

- Présentation du dispositif MutArchi (accompagnement des habitants dans le cadre d'un projet de réhabilitation / reconstruction de bâtiments datant d'avant 1948),
- Présentation des dispositifs financiers mobilisables pour ce genre de projet,
- Prise de contact avec les personnes intéressées par la démarche...

Chaque propriétaire de bâtiments vacants du village sera invité à cette réunion, qui pourra ensuite déboucher sur une visite des bâtiments afin d'évaluer la faisabilité d'un projet de réhabilitation.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Installation par les services de l'Etat d'un radar de mesure du débit de l'Eichel sur le pont de la RD 919,
- Diffusion de l'information municipale et associative par un panneau d'affichage lumineux à installer en bordure de la voirie publique,
- Utilisation abusive et non autorisée de panneaux de signalisation non conformes pour réglementer l'utilisation du parking de la gare,
- Absence de trottoirs dans la rue de la Fontaine...

- **Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 18 septembre 2018.

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul		SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
GUINEBERT Véronique	Absent excusé	HOFFMANN Thierry	
KAPPES Jean-Marie		KAPPES Nadine	
KIEFER Evelyne		KIRSCH Jean-Paul	
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	